



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division  
des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

CL/SG n° 11 - 414

Affaire suivie par :  
Christine LEROY  
Chef du bureau des  
affaires générales

Géraldine POUILLAUDE  
Téléphone :  
03 22 82 69 49

Laurence LOGIEST  
Téléphone :  
03 22 82 38 73

Fax :  
03 22 82 37 69  
Mél :  
[ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Horaires d'ouverture :  
de 8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

Amiens, le 22 avril 2011

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**  
Chancelier des Universités

à

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs des services départementaux de l'Éducation  
nationale de l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME  
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et  
chargés de mission  
Mesdames et messieurs les délégués académiques  
Mesdames et messieurs les chefs de division

**Objet : Affectation des personnels non titulaires - Année scolaire 2011/2012.**

J'ai l'honneur de vous rappeler que les affectations des personnels non titulaires administratifs, ouvriers et de service (hors EPLE), de laboratoire, sociaux et de santé (ATLSS) arrivent à expiration au plus tard à la fin de l'année scolaire 2010/2011.

Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2011, vous trouverez ci-après la procédure à mettre en œuvre pour les opérations d'affectation des personnels non titulaires ATLSS.

**I – Saisie des vœux d'affectation :**

Les personnels non titulaires ATLSS qui souhaitent une affectation à la rentrée scolaire 2011 peuvent formuler des vœux à l'aide **de l'application informatique mise en ligne** à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-amiens.fr/arenb>

Le serveur sera ouvert du **lundi 9 mai au vendredi 3 juin 2011 inclus.**

Pendant la période d'ouverture du serveur, l'agent pourra saisir sa demande et y accéder autant de fois qu'il le souhaite pour la consulter ou la modifier, à la condition que la confirmation des vœux n'ait pas encore été éditée.

Les personnels non titulaires ont la possibilité de formuler au maximum 6 vœux d'affectation qui porteront sur des établissements précis et/ou sur des secteurs géographiques.

**La procédure complète de saisie des vœux est détaillée dans la fiche technique jointe à la présente circulaire.**

Les personnels concernés sont appelés à consulter attentivement les instructions décrites avant de commencer la saisie de leurs vœux.

## **II – Edition des confirmations et avis du supérieur hiérarchique :**

L'édition de la confirmation de vœux peut se faire à tout moment pendant la période d'ouverture du serveur – du 9 mai au 3 juin 2011.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait qu'une fois la confirmation éditée, il ne sera plus possible de modifier les vœux formulés.

Ce document devra être revêtu, pour l'ensemble des personnels en poste, de l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique qui devra porter une appréciation sur la manière de servir, ainsi que sur les aptitudes et compétences démontrées par le personnel.

Cette appréciation devra conclure :

- soit à une proposition de renouvellement ;
- soit à une proposition de non reconduction de la délégation, le rapport devant être particulièrement motivé et sans ambiguïté.

Dans tous les cas, l'appréciation doit être communiquée aux intéressés qui attesteront avoir pris connaissance de cette proposition, en apposant leur signature sur le document, dans le respect de la procédure contradictoire.

La fiche dûment complétée est à retourner à mes services **pour le 17 juin 2011 au plus tard**, au bureau DPAE 1 – en charge de la gestion des personnels non titulaires ATLSS.

Les affectations des agents non titulaires seront prononcées à l'issue des travaux du groupe de travail prévu fin août 2011.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que le recours à des agents non titulaires ne doit être envisagé que de manière subsidiaire, tous les postes vacants ayant vocation à être pourvus par les opérations du mouvement annuel des titulaires, par les nominations des lauréats de concours et des listes d'aptitude.

Je vous remercie à l'avance de veiller à la bonne application des présentes instructions et au respect des délais impartis.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'académie



**Patrick GUIDET**

## Procédure d'affectation des agents non titulaires ATLSS

Rentrée scolaire 2011

### FICHE TECHNIQUE RELATIVE A LA SAISIE DES VŒUX

#### ETAPE 1 – CONNEXION (serveur ouvert du lundi 9 mai au vendredi 3 juin 2011)

Adresse de l'application : <https://portail.ac-amiens.fr/arenb>

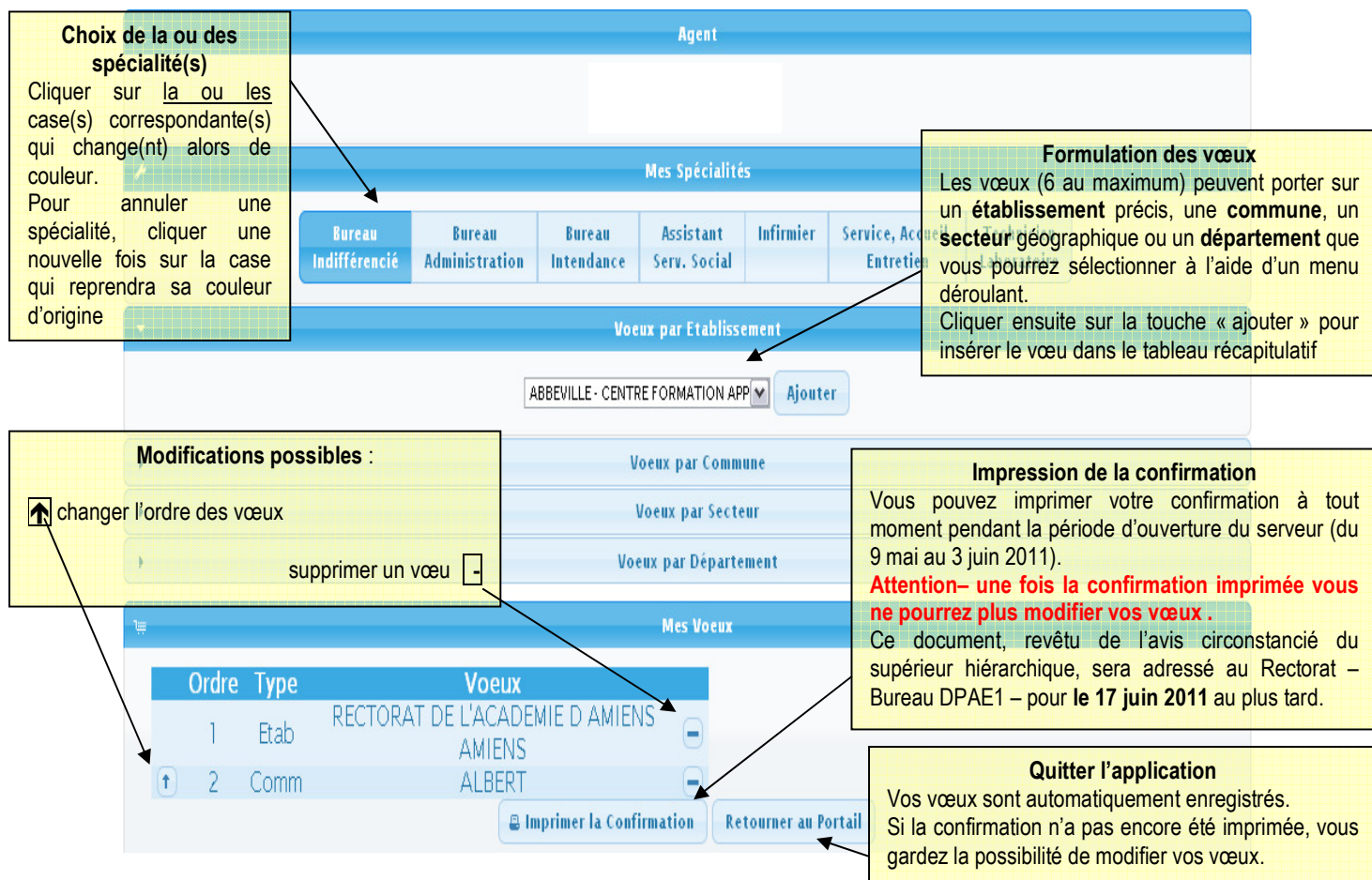
Identifiant de la messagerie académique  
Mot de passe de messagerie

Les personnels n'ayant pas encore activé leur boîte de messagerie et/ou ayant perdu leur mot de passe doivent sélectionner le lien suivant :  
<http://personnels.ac-amiens.fr/index.php?id=16091>  
Si vous rencontrez des problèmes de connexion, vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante : [agoradif@ac-amiens.fr](mailto:agoradif@ac-amiens.fr)

**VALIDER**

Dans la rubrique « Affectation des agents non titulaires », cliquer sur **ACCES A L'APPLICATION**

#### ETAPE 2 – SAISIE DES VŒUX



**Choix de la ou des spécialité(s)**  
Cliquer sur la ou les case(s) correspondante(s) qui change(nt) alors de couleur.  
Pour annuler une spécialité, cliquer une nouvelle fois sur la case qui reprendra sa couleur d'origine

**Formulation des vœux**  
Les vœux (6 au maximum) peuvent porter sur un **établissement** précis, une **commune**, un **secteur** géographique ou un **département** que vous pourrez sélectionner à l'aide d'un menu déroulant.  
Cliquer ensuite sur la touche « ajouter » pour insérer le vœu dans le tableau récapitulatif

**Modifications possibles :**  
↑ changer l'ordre des vœux  
supprimer un vœu [-]

**Impression de la confirmation**  
Vous pouvez imprimer votre confirmation à tout moment pendant la période d'ouverture du serveur (du 9 mai au 3 juin 2011).  
**Attention – une fois la confirmation imprimée vous ne pourrez plus modifier vos vœux .**  
Ce document, revêtu de l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique, sera adressé au Rectorat – Bureau DPAAE1 – pour le 17 juin 2011 au plus tard.

**Quitter l'application**  
Vos vœux sont automatiquement enregistrés.  
Si la confirmation n'a pas encore été imprimée, vous gardez la possibilité de modifier vos vœux.

Ordre	Type	Voeux
1	Etab	RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AMIENS
2	Comm	AMIENS
		ALBERT